



Sud Caisses d'Épargne
Section Lorraine Champagne Ardenne

29 place de Chambre 57000 Metz

Tél : 03.87.21.14.91.

sudcelcametz@free.fr sudcelcareims@free.fr

Monsieur Yves Traverse
Membre du directoire
En charge des Ressources Humaines
Caisse d'Épargne
Lorraine Champagne Ardenne
2 rue Royale
57000 METZ

Lettre ouverte

Metz, le 5 mars 2011

Objet : Droit de réponse à votre message intranet à l'ensemble des salarié(e)s

Monsieur,

Suite à votre message adressé à l'ensemble des salarié(e)s vendredi 25 février à 17H41 je reviens vers vous afin de vous apporter au nom de l'ensemble des signataires de notre communication du 22 février les éléments suivants :

Dans le premier paragraphe de votre message vous relatez des propos outrageants dans notre communication c'est-à-dire, selon « le petit Robert », des injures extrêmement graves. Selon notre avocat notre texte n'en comporte pas. En revanche, toujours selon notre avocat, les mails en notre possession relatant les propos tenus par E. Fournier à certains collègues le sont.

Dans votre paragraphe trois, vous vous étonnez de ce nouveau type de procédé. Mais vous êtes vous interrogé sur les raisons qui obligent les organisations syndicales à changer de procédé ? Si les appels répétés des uns et des autres lors de nos réunions de Comité d'Entreprise, Délégué du Personnel, Comité d'Hygiène de Sécurité et de Condition de Travail voire de nos interpellations verbales de la Direction des Ressources Humaines avaient été pris en considération, ce nouveau procédé aurait pu être évité.

Ce type de procédé comme vous le nommez n'a pour seul objet que de protéger et de défendre des salarié(e)s qui sans nous sont isolés et fragilisés. N'est ce pas la raison d'être d'une organisation syndicale !

Dans le début de votre dernier paragraphe vous exprimez votre état de choc. Or je vous rappelle qu'un exemplaire du tract vous a été remis le jeudi 24 février à 13H avant sa distribution et nos échanges ne m'ont pas laissé entrevoir un tel état.

Car les états de choc nous, les représentants du personnel, y sommes régulièrement confrontés quand des collègues nous sollicitent pour nous confier leur stress, leur peur ou leur souffrance suite à des propos ou des agissements tels que ceux décrit dans notre tract. Nous sommes bien obligés de constater que ces états de choc là, pourtant relayés tant de

fois dans nos instances, n'ont jamais suscité une réaction aussi vive et tranchée de votre part!

Quant à votre menace d'engager « toute action en la matière », **Sud** vous y encourage vivement car même si vous nous interdisez l'utilisation de l'intranet pour communiquer avec la même réactivité que vous avec les salarié(e)s, même si nous n'avons pas de directeur de la communication, nous saurons nous faire entendre quitte à mettre le sujet de la souffrance au travail sur la place publique.

En fin de message, vous cédez à la vile tentation de la division syndicale en laissant planer l'interdiction de communiquer à l'ensemble des organisations syndicales « à cause de **Sud**. » Nous sommes persuadés que personne ne sera dupe mais surtout, nous savons que chaque organisation syndicale est, ou a été, confrontée à des collègues démolis qui appellent au secours et aucune n'acceptera de troquer des moyens d'expression contre une interdiction de communiquer sur les sujets qui vous déplaisent.

Evidemment, nous avons noté la symbolique des mots utilisés dans votre communiqué tel que « outrage, infamantes, dramatique, choqués ».

Ce choix délibéré, accompagné de vos menaces « d'engager toute action » pourraient nous laisser entrevoir une volonté de nous intimider mais surtout d'intimider toutes celles et ceux qui à l'avenir oseraient s'exprimer.

Si tel était votre projet, sachez que notre organisation syndicale est, et restera, aux côtés de toutes celles et ceux qui refusent d'accepter l'inacceptable.

Notre démarche n'est en rien contradictoire avec nos préoccupations en matière de santé morale et physique des salarié(e)s de la CELCA, bien au contraire, notre unique souhait est d'améliorer celle-ci par tout moyen à notre disposition, puisse-t-il vous sembler disproportionné.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'équipe **Sud**
Suzanne Schaff
Déléguée Syndicale Centrale